Ville de Chauffailles

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026/165
Portant réglementation de la circulation et du stationnement N°12 route de Belmont 71170 Chauffailles

Le Maire de la Ville de CHAUFFAILLES

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifié relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211.1 à L.2212.5 et L.2213.1 à L.2213.31,
Vu le Code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5 ; R411-8, R411-25 à R411-28, R417-1, R417-10 à 417-12,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Code de l'urbanisme
Vu le Décret N° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation routière,
Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5 et 131-13,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation routière (livre 1 – huitième – signalisation temporaire),
Vu la demande formulée par Monsieur DUCLOS Joris, entreprise DUCLOS CHARPENTE,
Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité et de commodité, de réglementer le stationnement et la circulation au niveau du N°12 route de Belmont à Chauffailles.

ARRÊTE:

Article 1er : Il est accordé une permission d'occuper le domaine public à l'entreprise DUCLOS CHARPENTE, pour le stationnement d'un véhicule de chantier devant l'habitation située 12 route de Belmont à Chauffailles du lundi 19 octobre 2026 à 09h00 jusqu'au lundi 19 octobre 2026 à 12 heures pour des travaux de toiture.

Article 02 : Du lundi 19 octobre 2026 à 09h00 jusqu'au lundi 19 octobre 2026 à 12 heures, la chaussée sera réduite et la circulation sera alternée par panneaux à hauteur du N° 12 route de Belmont à Chauffailles.

Article 03 : Du lundi 19 octobre 2026 à 09h00 jusqu'au lundi 19 octobre 2026 à 12 heures, le stationnement sera interdit au droit des travaux à hauteur du N°12 route de Belmont à Chauffailles.

Mise en ligne le : 04/11/2026 13:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Chauffailles
https://www.chauffailles.fr/documents_administratifs/86001

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026/165

Article 04 : Du lundi 19 octobre 2026 à 09h00 jusqu'au lundi 19 octobre 2026 à 12 heures, la circulation des piétons sur le trottoir sera interdite au droit du chantier.

Article 05 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DUCLOS CHARPENTE, afin de permettre l'application du présent arrêté.

Article 06 : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 07 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale ainsi que les Agents de la Police municipale de Chauffailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 08 : Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés.

- Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chauffailles.
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Chauffailles.
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Chauffailles.
- Monsieur DUCLOS Joris, entreprise DUCLOS CHARPENTE, 322 montée chanel 42720 NANDAX, 06.21.45.78.56,

Fait à Chauffailles, le 16 octobre 2026

Stéphanie DUMOULIN

Maire de la commune de Chauffailles,

MAIRIE DE CHAUFFAILLES Saône et Loire

Pour le Maire empêché,
l'Adjoint délégué

Eric Kayian

Mise en ligne le : 04/11/2026 13:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Chauffailles
https://www.chauffailles.fr/documents_administratifs/86001